

Compte rendu de la rencontre du CRT-Jeunes qui s'est tenue le 28 janvier 2021 par Internet sur TEAMS.

Présences : Andrée-Anne Gagnon, Julie Boucher, Carl Germain, Christine Gilbert, Élisabeth Bergeron, Ginette Tremblay et Patricia Aubut

Absence : Isabelle Boivin, Jean-François Boivin et Emmanuelle Baillargeon

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion du 17 décembre 2020
2. Liste d'ancienneté
3. Calendrier de la sécurité d'emploi
4. Politique évaluation des apprentissages
5. Mentorat
6. Fonctions et responsabilités des spécialistes
7. Autres sujets
 - Investissement en formation professionnelle
 - Congés stagiaires

1. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

Suivis :

Compte rendu du 29 septembre – Suivi du compte rendu du 9 juin – Suivi du compte rendu du 10 décembre 2019 - 11. Autres sujets : b) Utilisation d'un Facebook privé de classe

Mme Ginette Tremblay recommande d'utiliser les plateformes qui sont protégées comme Écho.

4. Ententes annuelles

Une clause sera ajoutée pour que le renouvellement des ententes se fasse automatiquement chaque année. Le SES demande à recevoir les copies signées des ententes. Le CSS répond qu'elles n'ont pas encore été signées, considérant le télétravail. C'est pour cette raison qu'elles n'ont pas été acheminées au syndicat.

6. Annexe C

Le CSS mentionne qu'un suivi, et peut-être même une proposition, seront faits lors d'une table de travail à ce sujet. L'école secondaire Charles-Gravel est un modèle intéressant puisqu'il y a déjà une structure d'établie. Celle-ci a d'ailleurs été mise à jour l'an dernier. Le SES demande s'il y en a au niveau primaire. Le Centre de services lui assure que oui, il y en a deux.

7. Lab-école

Le projet se poursuit. M. Sébastien Malenfant travaille actuellement sur un plan avec des échéanciers. Le CSS mentionne également qu'une planification est en cours (bassin, etc.) et on a établi les responsabilités des RH.

Le compte rendu est conforme et adopté.

2. LISTE D'ANCIENNETÉ

Le CSS aimerait que l'on établisse des dates pour la validation de la liste d'ancienneté. Il y a d'ailleurs un projet qui est en approbation actuellement. Dans l'échéancier, le 22 février avait été choisi pour la vérification. Le Centre de services scolaire se demande s'il ne serait pas mieux d'attendre après la semaine de relâche pour démarrer la sécurité d'emploi. Le Syndicat répond que tout dépend du moment où ils recevront la liste pour la révision.

Le CSS estime qu'un projet pourrait être envoyé pour le 12 mars. Le SES pourrait alors prendre le temps de le valider du 15 au 26 février et il pourrait être expédié dans les milieux du 8 au 19 mars. Le Syndicat pense que les délais sont raisonnables.

3. CALENDRIER DE LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

Une première rencontre d'arrimage a déjà eu lieu avec les Services éducatifs jeunes. Il y en aura une autre qui se tiendra lundi afin de compléter le tout. Le calendrier devrait être officiel vers la mi-février puisqu'il aura été approuvé par le conseil d'administration à ce moment. Après la réunion de lundi, le CSS devrait être en mesure de l'envoyer.

4. POLITIQUE ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Elle sera en consultation sous peu, et ce, jusqu'au 5 mars. Le plus gros des modifications était lié à la loi 40. Il n'y a pas de changement majeur.

5. MENTORAT

Le CSS a été relancé à ce sujet et affirme que c'est une préoccupation. Il y aura une évaluation cette semaine auprès de personnes ciblées. Les mentors ont mentionné être toujours intéressés, car ils croient que c'est important. Selon eux, les mentorés ont besoin d'aide surtout au niveau du coaching, mais moins sur le côté pédagogique.

Le Syndicat s'interroge si c'est généralement aussi tard dans l'année. Est-ce que dans les prochaines années ce sera plus tôt? Le Centre de services scolaire lui répond par l'affirmative. En ce moment, le service a débuté un peu plus tard en raison du contexte pandémique. Cependant, il assure que les nouveaux enseignants sont conscients que cette aide existe. Le SES s'enquiert s'il est offert tout au long de l'année et si ce sont seulement les suppléants qui y ont droit. On lui rappelle que tant qu'il y a des sommes et des

demandes, il n'y a pas de problème. Il faut que l'enseignant ait moins de 5 ans d'expérience. Ce sont surtout des personnes qui sont à contrat qui en tirent profit.

6. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DES SPÉCIALISTES

Le SES demande à ce que la clause concernant le 50 minutes sur l'heure du midi soit ajoutée puisque le document devait être complété avant la 101^e journée. De plus, il faudra présenter la modification aux écoles et aux enseignants. C'est pourquoi il faut qu'elle soit faite le plus rapidement possible. Le CSS l'informe qu'il reste seulement à le finaliser.

7. AUTRES SUJETS

a) Investissement en formation professionnelle

Le SES souligne que l'argent a été reçu et aimerait savoir comment il sera distribué. Le CSS lui répond que ce sera discuté dans les prochains jours et que ce sera le CRR qui sera chargé de répartir les montants.

b) Congés stagiaires

Le SES a reçu des appels concernant les sommes attribuées. On a constaté que les montants ne concordent pas et on se questionne sur la provenance de cette déduction.

Le CSS affirme qu'ils vont transférer au Syndicat le document qu'ils utilisent. Ce dernier est révisé chaque année. C'est probablement la part employeur et que les gens n'avaient jamais remarqué ce montant. On se renseignera pour donner la bonne information. Le SES pense que les indications devraient être inscrites sur le talon de paie pour expliquer la différence aux personnes concernées. Le Centre de services scolaire affirme qu'une demande sera faite à la responsable des paies.

Julie Boucher, conseillère syndicale